

## Le comité de bassin Loire-Bretagne valide deux nouveaux SAGE

Dossier de la rédaction de H2o  
December 2010

Le comité de bassin Loire-Bretagne vient de donner un avis favorable sur deux nouveaux SAGE, schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Il s'agit des SAGE Nappe de Beauce et Sarthe amont. Il a également arrêté son calendrier et les étapes de concertation pour la préparation du futur programme de l'agence de l'eau.

Réuni le 9 décembre à Orléans sous la présidence de Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin a consacré ses travaux à deux sujets principaux.

- La préparation du 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau. Le comité a arrêté son calendrier de travail et de concertation pour les 18 prochains mois. Le programme actuel a été adopté fin 2006 et s'achève en 2012. Le 10<sup>ème</sup> programme devrait être adopté au plus tard à l'automne 2012.

- L'examen de deux nouveaux SAGE - schémas d'aménagement et de gestion des eaux, pour la Nappe de Beauce et la Sarthe amont, et de deux nouveaux périmètres de SAGE, le Sud Cornouaille et le Golfe du Morbihan.

Avec 57 SAGE en cours ou en construction, le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par ces démarches d'initiative locale pour une gestion concertée de l'eau. Pour la Nappe de Beauce, les enjeux sont la gestion quantitative de la ressource et sa qualité. Le comité a souligné les progrès significatifs dans la gestion collective de l'eau et la nécessité de définir des mesures complémentaires pour restaurer le bon état des eaux. Pour la Sarthe amont, les enjeux sont la restauration des cours d'eau et des zones humides, le risque inondation et la qualité de la ressource. Le comité a demandé de compléter les actions envisagées en matière de continuité écologique et de préciser l'attachement de réalisation de l'inventaire des obstacles sur les cours d'eau.

Le comité a également validé deux projets de contrats de rivière, "Rhins-Rhodon-Trambouzan", dans les départements de la Loire et du Rhône, et "Gartempe" dans la Creuse et la Haute-Vienne, et la candidature de contrat de rivière "Renaissance-Oudan-Teyssonne-Maltaverne" dans la Loire. Le comité a par ailleurs examiné une première version du tableau de bord du SDAGE comprenant dix indicateurs nationaux, des propositions pour une politique foncière de l'agence de l'eau en faveur des zones humides en application du Grenelle de l'environnement, et enfin un bilan des actions de coopération décentralisée soutenues par l'agence de l'eau en application de la loi Oudin-Santini.

Agence de l'eau Loire-Bretagne - 09-12-2010